

Conseil Municipal du 19 novembre 2014

L'an deux Mil Quatorze le Dix Neuf du mois de Novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de Novembre, sous la présidence de Monsieur Jean Louis ROUX, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **23**

Nombre de Conseillers Présents : **21**

Date de la convocation du Conseil Municipal : **13 Novembre 2014 (affichée le 13 Novembre 2014)**

Compte rendu de séance et extraits du registre des délibérations affichés le : novembre 2014

Étaient présents : Jean Louis ROUX, Alain FEUVRAIS, Béatrice TUBAU, Jérémie MONNIER, Sophie DRACHE, José RELION, Josiane CHAUVIN, Véronique RENIER, Ludovic GUERRIER, Manuela GOURICHON, Mickael DUVAL, Laurenn PRADINES, Bruno LE LANN, Jacques PASSELANDE, Blandine RICOU, Emmanuel LEMESLE, Pascale HEGO, Guylaine ANGELLIAUME, Stanislas GENEVAIS, Marina MANCEAU, Isabelle OGEZ

Étaient absents excusés : Emmanuel VERGER a donné procuration à FEUVRAIS Alain, Laetitia BUREAU à donné procuration à Jean Louis ROUX.

Secrétaire de séance : Josiane CHAUVIN

M le Maire propose d'inscrire 2 points supplémentaires à l'ordre du jour :

- ↳ *Charte de mise à disposition d'un broyeur de végétaux*
- ↳ *Projet de réforme territoriale : « Commune nouvelle : incidence financière »*

Le Conseil Municipal donne son accord.

Ordre du jour

RAPPORTS DES COMMISSIONS

- Culture
- Finances
- Sports
- Bâtiments

DELIBERATIONS

- Location Garage Rue de la Planche
- Remboursement frais de voyages à Paris Mr le Maire
- Déclassement d'une portion de chemin rural
- Remboursements dégradations suite accident circulation
- Fossaie II : dénomination voie intérieure
- Taxe d'aménagement et exonération facultative des abris de jardin
- Charte de mise à disposition d'un broyeur de végétaux
- Contrat d'assurance Groupe pour la couverture du risque statutaire
- Présentation rapport Commission Locale d'évaluation des charges transférées et projet de création d'un service commun « Ingénierie-Travaux »

- Présentation du Schéma de mutualisation des services administratifs et techniques et validation des conventions
- Fermages 2014
- Modification des statuts de la Communauté de communes
- Réforme territoriale : étude des incidences financières

DIVERS

- Rapport sur les démarches près du Conseil Général pour le déplacement de l'arrêt bus à Bel-Air
- Révision SCOT : associer la commune
- Plateau surélevé Lot Chemin Bleu II : vitesse excessive
- Devis DAPO panneaux lotissement Fossaie II – panneaux aires de jeux
- Bilan participation concert Chœur Lyrique René d'Anjou du 15 novembre 2014
- Demande d'inscription d'un enfant domicilié hors commune à l'école publique (commission affaires scolaires)
- Rapport d'activité de la communauté de communes
- Proposition repas avec l'ensemble du personnel le mercredi 17 décembre au restaurant scolaire
- Proposition repas avec l'ensemble du Conseil Municipal après la cérémonie des vœux du vendredi 9 janvier 2015

Commission Culture

Rapporteur : Laurenn Pradines

➤ **Programmation musicale :**

- La commission propose trois rendez-vous par an : un au printemps, un dans l'été et un autre à l'automne
- David Liebenguth, coordinateur de l'école de musique de Pouancé-Segré a été contacté pour un concert au printemps (courant avril si possible) à la MCL ou à l'église de Combrée.
- Pour l'été prochain, la commission souhaite faire venir un bagad ou un groupe folklorique local. Le bagad Men Glaz (Trélazé) et l'Avant-Deux (Segré) vont être approchés pour connaître les disponibilités et les tarifs. L'idéal serait un dimanche après-midi, début septembre, en extérieur.
- Sophie va également contacter les organisateurs des Heures musicales du Haut Anjou (concerts de musique classique dans des églises ou châteaux du Haut Anjou qui ont lieu au mois d'août) pour leur suggérer d'organiser un concert dans l'église de Combrée l'an prochain.
- Quelques pistes pour l'automne 2015 : La Cie Bernadette Bousse, la chorale Troglidisimo, chants de Noël par l'école de musique. Rien n'est figé.

Sophie porte à la connaissance de l'assemblée le projet de signature d'une convention entre le Pays Segréen et l'école de musique pour une participation financière du Pays aux programmations.

➤ **Commission Jeunes**

La commission souhaite que la commission Jeunes soit relancée. Sophie va contacter les directeurs/trices des écoles de la commune. Les jeunes sont élus pour deux ans. Les réunions ont lieu trois fois par an, le samedi matin. Les jeunes accompagnés des membres de la commission culture-jeunesse, visitent des endroits de la commune, organisent un ramassage d'ordures en forêt... Véronique propose qu'ils participent au repas des anciens.

➤ **Proposition**

Intégrer pour l'année scolaire 2015/2016 de l'intergénérationnel dans les TAP. Exemple : faire venir les enfants au foyer logement et proposer des projets autour du théâtre, des jeux de sociétés, une chorale...

Commission Finances

Ordre du jour :

Rapporteur : José Relion

1. Présentation Générale du budget M14
2. Demande de Moïse Lecomte
3. Reversement taxe foncière Com Com

⇒ **Présentation Générale du budget M14**

Une présentation du budget M14 a été faite à la commission afin que chacun puisse comprendre les mécanismes d'un budget.

La présentation s'est faite en 5 points :

1 - Qu'est ce que le budget ?

A l'aide d'un diaporama et d'explications, le budget général a été présenté. Nous avons vu les principes d'élaboration du budget, les documents budgétaires à travailler, la structure d'un budget avec ses 2 sections, fonctionnement et investissement et l'articulation des deux.

2 - Présentation synthétique du budget 2014 (dépenses et recettes fonctionnement et investissement)

Le budget synthétique de 2014 a été présenté afin de comprendre les grandes parties constituant le budget.

3 - Présentation détaillée du budget 2014 (dépense et recettes fonctionnement et investissement)

Une présentation détaillée et précise du budget 2014 a été présentée pour comprendre comment se composent les catégories et sous catégories d'un budget avec des exemples concrets de lignes budgétaires.

Nous avons pu voir l'évolution des dépenses et recettes sur les dernières années.

4 - Présentation tarifs et crédits 2014

Une présentation des différents tarifs et crédits accordés sur la commune a été exposés.
La commission devra travailler à la prochaine réunion sur l'évolution de ces tarifs et crédits pour l'année 2015.

5 - Présentation des subventions 2014

Une présentation des différentes subventions accordées sur la commune a été exposée.
La commission devra travailler à la prochaine réunion sur l'évolution de ces subventions pour l'année 2015.

⇒ Demande de Moïse Lecomte

M. Lecomte demande un dégrèvement de la taxe foncière sur l'ensemble immobilier réhabilité rue François Adam en cabinet d'ostéopathie et kinésithérapie.

Après une recherche dans le catalogue des délibérations de fiscalité directe locale 2014, la demande de M. Lecomte ne rentre pas dans les critères d'exonérations possibles de la taxe foncière.

De plus, après demande auprès du centre des finances publiques, cette impossibilité a été clairement confirmée.

Néanmoins la commission a également évoqué les problèmes d'équité avec d'autres investisseurs privés sur la commune.

Enfin, même si l'ensemble immobilier apporte un service sur la commune, cette opération est une opération privée qui entrainera des apports financiers à M. Lecomte.

Par conséquent, la demande de M. Lecomte ne peut aboutir.

⇒ Reversement de la taxe foncière Com Com

A chaque renouvellement de l'assemblée municipale le conseil doit statuer sur le % de reversement d'une partie de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties acquittées par les entreprises implantées sur les zones d'activités gérées par la communauté.

Cette disposition prise en 2006 le taux de reversement était de 25 % et à compter de l'année 2007 de 40 %.

Cependant en 2010 le taux a été porté à 50 % pour aider la communauté à faire face à ses charges et à la perte d'une partie des recettes de taxe professionnelle

Présentation et explication à la commission des différents versements de la taxe foncière des années précédentes par les entreprises locales.

En entente avec Pouancé, la commission propose de rester à 50%.

Baisser le taux pourrait mettre en difficulté la Com Com, à l'inverse, augmenter le taux comme peut le demander quelques communes de la Com Com n'est pas envisageable. Ce taux est déjà important et demande un effort de la part de notre commune.

Le Conseil Municipal adopte l'ensemble des propositions.

AVANCE REMBOURSABLE ACCORDÉE PAR LE BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT FOSSAIE II

Vu le budget primitif du budget annexe Fossaie II de l'exercice en cours voté le 5 mars 2014 ;
Considérant la nécessité de financer dans les meilleures conditions ce budget annexe ;

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ACCORDER UNE AVANCE REMBOURSABLE du budget général de la commune de Combrée au budget annexe FOSSAIE II.

Le montant de l'avance remboursable est de 10 990 €, elle sera portée au débit du compte 27634 du budget principal et au crédit du compte 16874 du budget annexe du lotissement FOSSAIE II.

Article 2 :

Le remboursement de l'avance 10 990 € aura lieu dès que le budget annexe Fossaie II le permettra, en fonction de la vente des lots.

Commission Sports

Ordre du jour :

1. Point sur le planning annuel d'utilisation de la salle de sport. Réflexion pour une meilleure entente l'an prochain ?
2. Etude des demandes des associations.
3. Réflexion sur les tarifs sportifs et subventions
4. Les projets sportifs...

1. Point sur le planning annuel d'utilisation de la salle de sport. Réflexion pour une meilleure entente l'an prochain ?

En document, planning annuel et hebdomadaire.

Réflexion :

Assurer dès fin août un planning des soirées et autres évènements utilisant la salle de sport pour éviter toutes confusions.

Dès que les dates des compétitions sont connues, les intégrer dans le planning.

Concernant l'utilisation de la salle de sport pour les entrainements, l'entente entre associations doit se faire dès fin août, lors de la réunion avec la commission.

A réfléchir : créneaux privilégiés en fonction du nombre d'adhérents utilisant la salle ?

2. Etude des demandes des associations.

⇒ Demande de matériels pour le tennis :

Devis présenté (serrure avec carte magnétique, filets et poteau).

Avis de la commission : le prix de la serrure paraît très élevé par rapport au besoin et est il judicieux de fournir des cartes magnétiques à tous les adhérents (courts beaucoup plus accessibles)

Pour l'achat des filets et poteaux, la commission propose de répondre favorablement à la demande

⇒ Demande de travaux pour le football.

Taillage des haies sur le terrain de Combrée (réflexion à avoir pour laisser les poteaux en béton ou pas)

Demande de peinture pour que les membres du club repeignent les 2 buvettes.

Avis de la commission : si cela est possible (laisser des associations faire de la rénovation sur des bâtiments communaux), la demande paraît intéressante.

⇒ Demande de familles rurales pour du matériel. Une nouvelle formulation doit être faite pour mutualiser avec la gymnastique. **En attente**

3. Réflexion sur les tarifs sportifs et subventions

Tarifs du tennis (utilisation terrains extérieurs et salle omnisport).

3,50 € pour 1h pour les habitants de la commune.

7,50 € pour 1h pour les non habitants de la commune.

Avis de la commission : réduire les tarifs, surtout pour les non habitants, ou augmenter la durée (1h30 à 2h, temps peut être nécessaire pour la pratique du tennis), ou bien les deux !

Tarifs d'utilisation de la salle omnisports (location pour spectacle des associations locales : uniquement accepté pour rires et variétés)

250 € depuis 3 ans (salle nue base 36h) 350 € avec podium

Réflexion sur les tarifs de la piscine : le nombre de bains de la carte enfant paraît important (12) et freine peut être sur l'achat de cette carte. D'autant plus pour les parents qui doivent accompagner leurs enfants et ont une carte de 6 bains. Pourquoi ne pas baisser à 8 (8 semaines d'ouverture) ?

Rappel : Au niveau des demandes de subventions, il est ressorti qu'un projet de redistribution des subventions avait été mis en place pour 2013 (subventions en adéquation avec le nombre de licenciés) ; projet non réalisé mais l'étude a été distribuée à la commission.

De plus, le budget de 2014 est calqué sur le budget de 2013 ; Une étude doit être réalisée pour l'année 2015.

Les associations locales :

associations		président	(mai 2013) Nb adhérents	Infrastructures	Sub 2013	Sub 2014	Demande 2015
SWING GOLF		Patrice AUBIN		Site du plan d'eau à Combrée			?
EHA	GYM	Patricia SIMON	343	Salle de Gym à Bel-Air	9 000	9 000	
Jeannette	BASKET	Teddy CURTIL		Salle de sport à Bel-Air	963	963	
DALIFARD	BADMINTON	Franck DALIFARD		Salle de sport à Bel-Air	formation	(formation)	
VTT (vélo club Lionnais)		Jean Paul GUERIN	10	Place de la Prairie	150	150	
Amis de la Pétanque		Rémy GUILLEME		Pétanque à Bel-Air	50	50	
Société course hippiques		Christian HINRY			500	500	
Sporting Club Pétanque Bouillé Bel-Air		Florence ROLLAND	40	SPC à Bel-Air	50	50	
USCBAN football		Sébastien SIMON	170	Stade de Combrée et stade de Bel-Air	1 560 2 515 formation	1 560 2 515 formation	
Tennis de table		Ludovic VERJUS	20	Salle de sport à Bel-Air			
Tennis Club de l'Ombrière		Jean Paul VIGNERON	63	Terrain extérieur de Combrée et salle de sport à Bel-Air	270 1 035 formation	270 1 035 formation	
Sport Adapté		Claude SAVARI			50	50	
TOTAL					16 143	16 143	

Les subventions ne prennent pas en compte les différents travaux d'entretien et de rénovation qui peuvent être effectués par la commune.

Toutes les demandes n'ont pas été envoyées, donc pas d'avis particulier.

Une interrogation est faite quant à l'enveloppe formation. Il s'agit de financer des formations pour les entraîneurs des clubs ou rémunérer les formateurs diplômés exerçants.

4. Les projets

Actuellement la commission sport n'a pas de projets importants en cours ou est dans l'attente de décisions (achat de la salle de l'EPIDE).

En vue des prochaines commissions, elle peut commencer à préparer des projets à long terme :

Exemple : l'étude sur un terrain multisports sur Bel-Air et rénover celui de Combrée.

Définir des emplacements possibles sur la commune, les besoins, les utilisateurs possibles.

Etudier des projets existants et leurs coûts.

Mr Ludovic GUERRIER demande où en est le projet d'acquisition de la salle de l'EPIDE ?

Mr le Maire lui indique qu'il y a une légère avancée. Actuellement est en cours la formalisation d'un document pour les accords verbaux.

Commission Bâtiments

Ordre du Jour :

Rapporteur : Mickaël Duval

- Devis travaux CARMi
- Restaurant scolaire
- Piscine
- Visite des bâtiments municipaux
- Accessibilité
- Divers

1. CARMi

Info : intervention d'ERDF pour déplacement du disjoncteur général. Celui-ci a été placé derrière le compteur EDF à l'extérieur du bâtiment pour un coût 514,66 €.

Suite aux décisions du conseil municipal dans sa séance du mois de septembre 2014 sur les travaux à effectuer à la CARMi, l'étude des devis a été lancée.

Pack électrique :

5 devis demandés, 3 réponses. (cf tableau joint)

La date d'échéance du devis était le 31 octobre 2014

ELECTRICITE

ENTREPRISES	PRIX	DELAI	OBSERVATIONS
VITOUR	NON REPONDU		
BOULTAREAU	NON REPONDU		
JURET	17958,30 € HT initial: 22855,71	début: 20 novembre fin: fin décembre	Répond exactement au devis demandé.
BEL AIR ELEC	17643,29 € HT	début: le 15 janvier2015 fin: fin février	Manque un chiffrage par zone. Demande de sous-facture et d'acompte : impossible par les collectivités. Délai important. Devis difficile à déchiffré.
SND (contrat chauffage)	12016 € HT	début: 20 novembre fin: fin décembre	Société importante (+ 100 pers), donne de bons conseils et ne pousse pas à la consommation.

Juret est le plus onéreux.

Bel Air Elec présente un devis difficile à détailler, assez proche de Juret, mais dans un délai plus important quant au démarrage des travaux.

SDN est le moins onéreux, avec un écart assez important, justifié par la réutilisation des matériels lumineux déjà en place et en trouvant des solutions simples pour le câblage basse tension.

Dans le sens où la société SDN nous propose la solution la moins chère, qu'elle est connue de nos services, que son devis correspond exactement avec le cahier des charges demandé, et qu'elle semble pouvoir respecter les délais demandés (fini pour la fin d'année) la commission propose de retenir cette société.

Pack cloison des box :

3 devis demandés, 2 réponses (cf tableau joint)

CLOISON			
ENTREPRISES	PRIX	DELAI	OBSERVATIONS
ALPHA BUREAU CONCEPT	13116 € HT	réalisation avant fin d'année	Entreprise connu par nos services.isolation phonique moindre que ANGBAULT
ANGEBAULT	14346 € HT 21138 € HT	réalisation avant fin d'année	Devis plus détaillé ce qui permet de moduler à notre convenance.Entreprise reconnu et spécialisé dans l'acoustique
SIGMA	?	?	C'est déplacé mais n'a pas répondu dans les délais malgré plusieurs relances

Compte tenu des problèmes de service après vente d'Alpha Bureau Concept et la différence peu importante entre les deux devis, la commission propose de retenir le devis de la société Angebault qui est de plus spécialisée dans l'acoustique.

Elle nous propose en option une plus value pour l'isolation phonique des plafonds de 1 331,50 €.

La commission propose de supprimer les 2 portes sur les séparations de box afin de faire cette isolation supplémentaire. Elles pourront être mises plus tard s'il en était besoin ; l'amovibilité des ces panneaux en étant le but.

2. Restaurant Scolaire

Gros problème de bruit pendant l'utilisation du restaurant. La société Angebault a été interrogée afin de trouver une solution à ce problème. Elle propose l'installation de dalles phonique en plafond, ce qui pourrait permettre l'atténuation de 60% du bruit (sans doute parle-t-il de la résonnance).

La commission propose de se renseigner auprès d'établissements ayant effectué ces travaux pour avoir leurs impressions.

Mr Pascal HEGO informe le Conseil que le même type d'installation a été réalisé à l'EPIDE par la société Angebault pour un problème similaire de bruit et que cette installation s'avère très efficace.

3. Piscine

Observations de l'ARS (Agence Régionale de Santé) sur le renouvellement de l'eau du petit bassin. Celle-ci doit être filtrée en 1h30 au lieu de 6h aujourd'hui. Le problème vient du filtre à sable.

Après plusieurs tentatives infructueuses pour le remettre en état par nos services techniques une solution à 1 200 € a été trouvée mais pour un renouvellement en 2h30.

Nous attendons l'avis de l'ARS sachant que personne ne peut nous proposer de solution répondant à la norme sans tout casser.

Question Manuela GOURICHON : Que va-t-il se passer pour la piscine si la réponse de l'ARS est négative ?

Réponse M le Maire : il peu probable que nous recevions une réponse de l'ARS. La réglementation exige que l'eau soit filtrée en 1h30, un service de l'état ne peut pas valider une proposition contraire à la réglementation.

Plusieurs options pour la commune :

- *Poser le filtre et s'exposer à la fermeture du petit bain en 2015 par l'ARS*
- *Fermer le petit bain définitivement*
- *Refaire l'ensemble des canalisations et poser un filtre répondant aux normes. A quel coût ?*

4. Visite des bâtiments communaux

La commission a programmé 2 dates pour visiter l'ensemble des bâtiments communaux.

- 22 Novembre au matin (9h30- 12 h) pour Combrée
- 3 Janvier après-midi (14h – 17h) pour Bel-Air.

5. Accessibilité

Un dossier a été remis à chacun des membres présents afin de créer un groupe de travail pour programmer un agenda des travaux à réaliser pour répondre aux exigences d'accessibilité d'ici la fin d'année 2018. Cet agenda doit être défini pour le 1^{er} octobre 2015

6. Divers

Info sur le groupement Gaz réalisé par le SIEMML : Par rapport à notre consommation, nous pouvons diminuer notre facture de 18 % soit un gain de 4 691.68 €.

Marina MANCEAU demande quel est le budget prévisionnel pour les travaux ?

Le budget voté chaque année prévoit des crédits en fonctionnement pour les frais d'entretien courant et en investissement des crédits pour les travaux plus importants ou construction nouvelle.

Le Conseil Municipal adopte l'ensemble des propositions.

DÉLIBÉRATIONS

Location Garage rue de la Planche

PAR LA COMMUNE DE COMBRÉE A Monsieur Savidan et Melle Paris

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée de la demande formulée par Monsieur Pierrick Savidan et Melle Noémie Paris demeurant Les Fortais pour renouveler à compter du 15 septembre 2014 la location d'un garage rue de la Planche à Combrée.

Les parties sont d'accord pour conclure une convention d'occupation précaire de douze mois (12 mois) sur la base d'un loyer mensuel de 25 €. (Non assujetti à la TVA)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

CONSENT à Monsieur Pierrick Savidan et Melle Noémie Paris demeurant les Fortais à Combrée une location précaire d'un garage rue de la Planche pour 12 mois qui commenceront à courir le 15 septembre 2014 pour se terminer le 14 septembre 2015.

La présente convention est consentie sur la base d'un loyer mensuel de 25 €. (Non assujetti à la TVA)
Les paiements auront lieu à la Caisse du Trésor Public de POUANCÉ.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention d'occupation précaire et toutes les pièces se rattachant à cette opération.



Remboursement des frais de voyage (SNCF) le 7 septembre 2014

M le Maire intéressé à l'affaire a quitté la salle des délibérations

Dans le cadre du centenaire de la guerre 14/18, M le Maire a accompagné les jeunes du Centre EPIDe à Paris le 7 septembre 2014 pour ranimer la flamme sous l'Arc de Triomphe.
Il est proposé au Conseil Municipal de rembourser les frais de voyage (SNCF) à hauteur de 54 €.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le remboursement des frais de transport liés à ce déplacement soit 54 € sur présentation du billet de train. .



Délibération portant déclassement du domaine public Portion Chemin Rural (section AO n° 264)

Par délibération en date du 21 mai 2014 le Conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable au déclassement du domaine public d'une portion de chemin rural d'une superficie de 505 m² cadastrée AO n° 264.

L'enquête publique s'est déroulée du 22 septembre au 22 octobre 2014
Aucune observation n'a été formulée et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE le déclassement de ce terrain et son intégration dans le domaine privé de la commune,

CONFIE à Maître ARNAUDJOUAN la rédaction de l'acte constatant le déclassement

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les actes et toutes les pièces nécessaires à cette opération.



Remboursements dégradations suite accidents de la circulation

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le remboursement reçu par la commune de la compagnie d'assurances MACIF Centre Ouest Atlantique suite à un accident le 17 octobre 2014 soit la somme de 285.34 €.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil Municipal

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à émettre **le titre de recettes d'un montant de 285.34 €** et à faire tout ce qui sera nécessaire à cette opération.

Le 18 Juillet 2014 lors d'un accident de la circulation, Madame Guenaëlle ROUX a détérioré un panneau de signalisation (coût 167.40 €).

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à émettre **le titre de recettes d'un montant de 167.40 €** et à faire tout ce qui sera nécessaire à cette opération.



Dénomination et numérotation de la voie intérieure Lotissement Fossaie II

Il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner à la voie intérieure du lotissement Fossaie II.

Il convient également de procéder à la numérotation de la voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE de nommer la rue intérieure au lotissement de la Fossaie II : **Rue des Chênes**

DÉCIDE d'attribuer les numéros de voirie ci-après :

Lot n° 1 : numéro de voirie 2

Lot n° 2 : numéro de voirie 4

Lot n° 3 : numéro de voirie 6

Lot n° 4 : numéro de voirie 8

Lot n° 5 : numéro de voirie 10

Lot n° 6 : numéro de voirie 12

Lot n° 7 : numéro de voirie 14
Lot n° 8 : numéro de voirie 16
Lot n° 9 : numéro de voirie 18
Lot n° 10 : numéro de voirie 20
Lot n° 11 : numéro de voirie 15
Lot n° 12 : numéro de voirie 13
Lot n° 13 : numéro de voirie 11
Lot n° 14 : numéro de voirie 9
Lot n° 15 : numéro de voirie 7
Lot n° 16 : numéro de voirie 5
Lot n° 17 : numéro de voirie 3
Lot n° 18 : numéro de voirie 1

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour assurer l'exécution de cette décision



Délibération fixant le taux de la part communale de la taxe d'aménagement et les exonérations

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal de Combrée, après en avoir délibéré

1 Abstention

**22 voix pour
décide,**

- de reconduire la taxe d'aménagement en fixant **un taux uniforme de 1 %** pour l'ensemble du territoire communal.
- *Exonère* totalement en application de l'article L 331-9 du Code de l'urbanisme les locaux à caractère industriels mentionnés au 3° de l'article L 331-12 du présent code »
- *Exonère de 50 % de la surface les abris de jardin soumis à déclaration préalable* (l'article L 331-9 du Code de l'urbanisme)

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible

Elle sera transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département.



Charte de mise à disposition d'un broyeur de végétaux

Dans le cadre de la démarche menée pour réduire les produits phytosanitaires, la Communauté de communes met à disposition des communes un broyeur de branches permettant de faciliter du paillage des espaces verts.

Les chartes de mise à disposition arrivent à échéance, le Conseil Communautaire a souhaité reconduire ce dispositif.

Présentation est faite de la charte de mise à disposition du broyeur à végétaux acquis par la Communauté de Communes de Pouancé/ Combrée, dans le cadre de la mutualisation de ce matériel.

Le matériel est accessible gratuitement à toute commune membre de la CCRPC, qui en fait la demande et après acceptation des règles fixées par la présente charte.

La présente convention prend effet à la date de sa signature et prend fin le 31 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention jointe en annexe et faire tout ce qui sera nécessaire pour assurer l'exécution de cette décision.



Contrat d'assurance pour la couverture du risque statutaire

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil que conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Centre de Gestion peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du Département, qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du code général des collectivités territoriales et 57 de la loi 84-53 sus -citées ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents non titulaires.

Considérant l'intérêt que représente la négociation d'un contrat d'assurance groupe,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de rattacher la Commune de Combrée à la consultation lancée par le Centre de Gestion pour la couverture des risques statutaires des agents permanents à compter du 1^{er} janvier 2015.

Caractéristiques de la consultation :

1. Couverture de l'ensemble des risques statutaires ;
2. Franchise de 30 jours cumulés avec abrogation pour les arrêts supérieurs à 60 jours, accidents du travail et maladies professionnelles sans franchise ;
3. Garantie des charges patronales (optionnelles) ;

Option : Franchise de 10 jours fermes pour accident du travail et maladie professionnelle ; cette option devra nécessairement être associée à une proposition sans franchise pour ces deux risques.

DONNE TOUT POUVOIR à la Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la demande de consultation.



Présentation rapport de la CLECT et projet de création d'un service commun « Ingénierie-Travaux »

Monsieur le Maire donne connaissance des travaux de la commission d'évaluation des charges transférées.

Il présente le rapport de la commission en date du 09/09/2014 et le soumet à l'approbation du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées en date du 9 septembre 2014 (Service commune d'Ingénierie - Travaux)

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour assurer l'exécution de cette décision



Schéma de mutualisation des services administratifs et techniques et validation des conventions

Monsieur le Maire présent au Conseil Municipal les modalités du schéma de mutualisation sur le territoire communautaire.

Créés par la loi du 16 décembre 2010, les schémas de mutualisation s'imposeront aux communautés de communes avant mars 2015.

La Communauté de communes a anticipé cette échéance, et dès 2012 élaboré ce document issu d'un travail collaboratif et concerté entre élus et agents des communes et de la communauté de communes. .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le rapport comprenant le projet de schéma mutualisation.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour assurer l'exécution de cette décision.

Ludovic Guerrier demande pourquoi ce choix a-t-il été fait ?

Mr le Maire explique que la communauté de communes a été accompagnée par un cabinet pour faire ce choix. Il explique également que le personnel n'était pas favorable au schéma de mutualisation adopté par la communauté de communes de Segré et que la commune avait la volonté de conserver son personnel.



Fermages 2014

Sur proposition de M Le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Le Conseil Municipal

Décide de fixer les fermages 2014 comme suit :

1 - Monsieur Alain Grimaud

Parcelles louées : AK n° 6 = 1ha68a58ca

Parcelles louées : AK n° 7 = 1h45a45ca

Parcelles louées : AK n° 109p (*p signifie pour partie de la parcelle*) = 800 m²

Loyer 2014 : 376.10 € x 1.52 = 381.82 €

2 – Madame Goetghebeur (superficie louée =

Parcelles louées : AK n° 263p = 1000 m²

Parcelles louées : AK n° 109p = 5000 m²

Loyer 2014 : 70.07 € x 1.52 = 71.14 €

3 – Gaec des Noyers

Parcelles louées : D n° 710p = 1ha28a43ca

Parcelles louées : D n° 707 = 26a50ca

Loyer 2014 : 180.94 € x 1.52 = 183.69 €

4 – Monsieur Eric Petit

Parcelles louées : B n° 346 = 1ha27a50ca

Parcelles louées : B n° 654 = 85a00ca

Loyer 2014 : 248.18 € x 1.52 = 251.95 €

5- Monsieur Eric Mourin

Parcelles louées : B n° 287 = 33a30ca

Parcelles louées : B n° 288 = 1ha12a45ca

Parcelles louées : B n° 741 = 1ha22a67ca

Parcelles louées : D n° 173 = 45a

Loyer 2014 : 366.05 € x 1.52 = 371.61 €

6 –Méta Bio Energies

Parcelles louées : D n° 266 = 53a96ca (parcelle située sur la commune de Bouillé Ménard)

Loyer 2014 : 63.57 € x 1.52 = 64.54 €

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant pour assurer l'exécution de cette décision.

~~~~~

### **Modification des statuts de la Communauté de Communes Pouancé/Combrée**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de la décision de la Communauté de Communes de Pouancé/Combrée de modifier ses statuts et présente les modifications envisagées : ***le siège social et administratif de la communauté de communes est fixé 4 Rue A Gaubert et 5 Micolau – 49420 POUANCE***

Le conseil municipal après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré

**APPROUVE** à l'unanimité la modification statutaire proposée.

***Le siège social et administratif de la communauté de communes est fixé 4 Rue A Gaubert et 5 Micolau – 49420 POUANCE***



**Réforme Territoriale : Commune Nouvelle**  
**Étude financière – Autorisation trésor public de Pouancé**

Dans le cadre du projet de réforme territoriale, la loi du 16 décembre 2010 permet la création de communes nouvelles constituant ainsi une réponse au maintien des services publics de proximité présents sur nos territoires.

Afin de mesurer l'incidence financière pour notre territoire une étude a été sollicitée auprès du trésor public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
21 voix pour  
1 voix contre  
1 abstention

**AUTORISE** la Trésorerie de Pouancé à utiliser les données fiscales de la commune de COMBRÉE pour l'étude financière préalable à l'éventuelle création d'une « commune nouvelle »

**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour assurer l'exécution de cette décision.

*La question de l'influence des petites communes a été soulevée.  
Mr le Maire précise que cette démarche n'est qu'une étape dans la réflexion qui n'engage pas la commune dans le processus de création de la commune nouvelle. Il a également informé le Conseil qu'une conférence sur le thème de la commune nouvelle aurait lieu à la communauté de communes au mois de Janvier lors de l'assemblée générale.*

**DIVERS**

**Alain : Rapport sur les démarches près du Conseil Général pour le déplacement de l'arrêt bus à Bel-Air**

Le déplacement de l'arrêt bus sur la place du Val Fleuri (lieu plus sécurisé pour les enfants) a été accepté par le Conseil Général. L'ajout d'un abri bus par le Conseil Général est prévu au premier semestre 2015.

**Alain : Révision SCOT : associer la commune**

Le Conseil Municipal donne son accord.

**Alain : Plateau surélevé Lot Chemin Bleu II : vitesse excessive**

Un plateau surélevé a été mis en place par le Service Technique de la commune suite à de nombreuses plaintes déposées par les riverains pour vitesse excessive.

**Alain : Devis DAPO panneaux lotissement Fossaie II – panneaux aires de jeux**

Un devis a été effectué auprès de la société DAPO afin de créer un panneau pour la vente de parcelles pour le lotissement Fossaie II et des panneaux pour les aires de jeux. Le coût total des ces panneaux s'élèverait à 960 euros.

Le Conseil Municipal donne son accord.

**Sophie : Bilan participation concert Chœur Lyrique René d'Anjou du 15 novembre 2014**

Un spectacle somptueux qui n'a pas rencontré le succès attendu : 37 adultes et 3 enfants soit 376 euros (coût prestation 1 000 euros).

Proposition d'indemnisation de la paroisse pour les frais de chauffage.

Annonce du spectacle de Noël le 21 décembre à la MCL à 15h : LES CENT MILLE GENIES coût 560 €

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'indemnisation de la paroisse.

**Jean-Louis : Demande d'inscription d'un enfant domicilié hors commune à l'école publique (commission affaires scolaires)**

Nécessité de fixer une date avec la Commission Affaires Scolaires pour délibérer sur la demande d'inscription à l'école publique d'un enfant domicilié hors commune.

**Jean-Louis : Rapport d'activité de la communauté de communes**

Présentation au Conseil Municipal du rapport d'activités de la communauté de communes.

**Jean-Louis : Proposition repas avec l'ensemble du personnel le mercredi 17 décembre au restaurant scolaire**

**Jean-Louis : Proposition repas avec l'ensemble du Conseil Municipal après la cérémonie des vœux du vendredi 9 janvier 2015**

**Questions diverses :**

Guylaine ANGELLIAUME informe le Conseil Municipal qu'il y a un problème de dépôt de poubelles près de l'entreprise Longchamp.

L'information sera transmise à la communauté de communes

Manuela GOURICHON réitère sa demande concernant l'enlèvement des composteurs collectifs dans les lotissements ?

Mr le Maire donne connaissance des informations qu'il a reçues de la Communauté de communes sur le fait que ces composteurs ont été supprimés car ils étaient mal entretenus et peu utilisés.

Josiane CHAUVIN a été sollicitée sur le fait que la Bibliothèque est mal identifiée et donc peu facile d'accès pour les personnes qui ne vivent pas sur la commune.

Mr le Maire et l'adjoint à la voirie vont réfléchir à une solution pour pallier à ce problème.

Bruno LE LANN demande quand les panneaux interdisant aux poids lourds de + 7T5 de traverser Bel Air vont être installés.

Alain FEUVRAIS indique que l'installation est en cours, le scellement des mâts a été réalisé ce jour.

## REUNIONS/COMMISSIONS

Commission finances : 3 décembre 2014

Conseil Municipal : 10 décembre 2014

Dates de visite avec le CAUE : aucune date arrêtée

Commission Voirie/Urbanisme : 13 décembre 2014

Commission Menu : 4 décembre 2014

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée sans observation et ont signé les membres présents.